

PROJET MAPA TRAVAIL AU NIVEAU NATIONAL

ACCORD DE PARTENARIAT, EXTRAITS

Préambule.

Le projet MAPA est réalisé en Suisse par la FDEP en collaboration avec l'ECAP. Il prévoit deux types d'activités :

1. Les activités conduites directement par les responsables du projet à la FDEP :
 - Participation aux activités transnationales, c'est-à-dire au travail de coordination et de synthèse conduit par les partenaires des différents pays dans 5 séminaires sur les 3 ans.
 - Synthèse et coordination des activités nationales, ainsi que la réunion d'un certain nombre de données suisses se rapportant aux questions liées à la formation non formelle.
2. Des activités qui nécessitent un partenariat avec des institutions suisses
 - Réalisation d'investigations « sur le terrain » conduites en collaboration avec des partenaires institutionnels en Suisse.

Dans le cadre de ces dernières activités, la teneur du travail à conduire et les moyens mis en œuvre fait l'objet de l'accord de partenariat

Protocole d'accord, extraits

Les activités susmentionnées sont négociées avec les institutions concernées. six institutions sont parties prenantes de ce partenariat :

REALISE, Genève – CAMARADA, Genève - UOG, Genève - ZONE BLEUE, Genève - FORMAZIONE, Berne - OPERA PRIMA, Tessin.

Après deux contacts préliminaires, en octobre et novembre, pour vérifier l'intérêt et esquisser les modalités de travail souhaitables, un tel accord a été esquissé. Début décembre s'est tenue une réunion transnationale qui a, notamment, traité du type de partenariat national envisagé par chaque pays. Dans cette réunion, des recommandations ont été émises pour harmoniser certaines modalités. Le projet de protocole proposé par la délégation suisse satisfait à ces recommandations. Une première réunion avec l'ensemble des partenaires s'est tenue le 14 décembre à Genève

Teneur du travail de terrain

A partir des objectifs et du programme du projet les éléments suivants sont esquissés pour 2005 :

- A.** Ajuster la terminologie (définitions) employée par le projet et repérer dans l'institution les activités, pouvant receler de l'éducation non formelle, présentes dans l'institution.
Décrire ces activités, esquisser les objectifs éducatifs, voire les compétences, qu'elles visent et leur éventuelle articulation avec des activités de formation formelle conduites par l'institution.
- B.** Choisir, parmi ces activités, une activité qui semble exemplaire du point de vue de son intention éducative et qui se prête à une étude plus approfondie.
- C.** Analyser cette activité pour expliciter:
 - son intention, ses objectifs éducatifs, leur traduction en terme de compétences, connaissances, attitudes, comportements ;

- le cheminement censé faciliter l'atteinte de ces objectifs par les participants à l'activité ou, en terme technique, le dispositif et les processus de formation qui sont repérables (ou esquissés) dans l'activité ;
- les compétences, connaissances, attitudes mises en jeu par les agents qui encadrent l'activité (profil de compétence) ;
- la perception ou conscience, qu'ont les divers acteurs (agents et participants) de l'intention éducative présente dans l'activité analysée (apprentissage concernés et compétences mises en jeu) ;

D. Participer à une réflexion permettant :

- de définir les moyens de renforcer les compétences des agents d'encadrement de l'éducation non formelle ;
- de clarifier le référentiel de compétence de cette fonction (tâches et compétences) ;
- d'esquisser les caractéristiques principales d'une formation à prévoir pour l'encadrement de ce type d'activité.

E. En 2006, il est prévu de contacter les personnes intéressées par une première rédaction du guide prévu par le projet transnational.

Modalités de travail proposées

Organisation

A. Un groupe pilote au niveau national est constitué, il comprend une personne représentante de chaque institution concernée et les responsables FDEP du projet.

Ce groupe se réunira au moins deux fois en plus de la réunion de décembre 2004, en principe en mai ou juin et décembre 2005. Il supervise l'action conduite dans le cadre du projet national. Il fera, lors de la réunion de décembre 2005, un bilan de l'action réalisée et envisagera les suites éventuelles à donner à ce projet.

B. Dans chaque institution partenaire, deux personnes sont désignées pour conduire une analyse sur leur terrain des objets mentionnés ci-dessus de A à C et participer au groupe de travail institutionnel décrit ci-dessous. Ces personnes pourront bénéficier pour le travail sur le terrain de l'appui d'un des membres du projet (l'importance de cet appui reste à négocier)

On peut donc résumer comme suit les critères du choix des participants à la formation :

- une personne au moins directement impliquée dans l'encadrement d'une activité à teneur éducative (atelier, stage,...) ;
- l'autre personne doit relever de la même institution mais peut avoir diverses fonctions (encadrement d'activité, formateur, stagiaire, ...) ;
- toutes ces personnes doivent être personnellement motivées pour cette action (l'institution doit aussi pouvoir compter sur la formation de ces personnes pour rentabiliser l'investissement qu'elle a effectué)
- enfin ces personnes doivent parler français, disposer de la capacité à conduire de type de travail de réflexion, capacité de formuler par écrit leurs apports au travail commun.

C. Un groupe de travail inter-institutionnel ou groupe en formation, réunit l'ensemble de ces personnes concernées dans les institutions partenaires, soit une dizaine de personnes.

Il se réunira 8 fois entre mars 2005 et décembre 2005, une matinée de 4h chaque mois, aux dates suivantes (tous des jeudis sauf le vendredi de juin):

10 mars, 21 avril, 12 mai, 17 juin, 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 15 décembre

Ces rencontres doivent faciliter, par l'échange et divers apports, la conduite du travail d'analyse dans chaque institution. Elles constituent, de fait, une session de formation expérimentale pour les agents de l'éducation non formelle.